

2012/4775 - Réfection des façades et mise en valeur nocturne du Palais Saint Jean - 4 place Adolphe Max - 69005 Lyon - Opération n° 05 068 555 - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009/1- programme 20005 (Direction de la Construction) (BMO du 17/09/2012, p. ?)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, l'ensemble des dossiers qui vont venir avec intervention, comme vous le disiez tout à l'heure, montrent le dynamisme de notre ville en terme de travaux, de mise en valeur des bâtiments, d'espaces verts, de logements.

Le premier dossier concerne la réfection des façades et la mise en valeur nocturne du Palais Saint-Jean pour un montant de 2.600.000 €. Cela se passe dans un environnement -vous parliez du Palais de Justice, de la Maison Saint-Jean, de la maison Saint-Jean-Baptiste tout cela dans le cadre de magnifiques restaurations qui vont redonner à ces différents bâtiments et au quartier Saint-Jean toute la splendeur dont ils avaient tant besoin, sans oublier la requalification des berges de la Saône que développe le Grand Lyon. Voilà pour ce dossier.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, je profiterai de cette intervention pour dire que si on peut éviter de tomber dans la caricature sur les commentaires que nous pouvons faire, ce serait bienvenu. On dit ce qu'on a à dire, on exprime une position différente de la vôtre, il faut l'entendre ou ne pas l'entendre, peu importe. Le mépris et la caricature ne servent jamais à grand-chose...

M. LE MAIRE : Il n'y a aucun problème.

M. HAVARD Michel : ... donc je voudrais simplement rappeler cette règle de bonne conduite pour nos travaux dans cette assemblée. Une intervention très rapide pour dire au sujet de ce Palais Saint-Jean que si nous savons aussi nous réjouir quand les choses avancent, que c'est une bonne chose que le Palais Saint-Jean soit rénové. C'est vrai qu'avec les différentes rénovations dans le secteur -je pense à la cathédrale Saint-Jean et au Palais de Justice- cette façade présentait un caractère un peu noir au milieu des espaces rénovés et que c'est une bonne chose que cela se fasse.

Il n'empêche que l'avenir du Palais Saint-Jean, cette fois-ci pas à l'extérieur mais à l'intérieur ; reste une question posée qu'il serait intéressant ou utile qu'un jour vous nous disiez ce que vous comptez en faire. J'ai cru comprendre que la Cité de la gastronomie n'était pas une priorité, j'ai cru comprendre qu'il y avait des possibilités d'échange de foncier avec le diocèse. Bref, quid d'un éventuel projet au sein du Palais Saint-Jean ? Biennale ou pas biennale, je crois qu'il serait utile, et tous les élus quel que soit leur bord, seraient intéressés de savoir l'état des réflexions sur l'avenir de l'intérieur du Palais Saint-Jean.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, chers Collègues, beaucoup de choses ont été dites et puis Mme Pesson, Maire du 5^e arrondissement, va intervenir. Donc je ne vais pas rajouter de commentaires sur la qualité de l'investissement qui va être mené et qui s'inscrit dans un ensemble de réalisations particulièrement intéressantes. Mme Gay a cité les rives de Saône, bien entendu cela va refaire de ce Vieux Lyon un lieu extrêmement beau qui attirera encore plus de touristes, même si on en a déjà beaucoup.

Je tiendrai juste aussi à faire une remarque par rapport aux travaux qui ont pu être réalisés au Palais de Justice historique de Lyon -Gilles Buna en parlait tout à l'heure- ce sont des travaux remarquables. Pour les Journées du Patrimoine, ceux qui y sont allés ont trouvé cela magnifique. Il s'agit d'une coréalisation Etat/Conseil général du Rhône. Néanmoins, je tiens quand même à préciser qu'au départ de ce projet le Conseil général avait prévu d'avoir une Maison du Rhône, je tiens à le souligner parce que cette Maison du Rhône n'existera finalement pas dans cet ensemble. On le maintenait dans le Vieux Lyon grâce à vous Monsieur le Maire, et à Mme Pesson. On avait, en effet, accepté de maintenir cette Maison du Rhône dans la mairie annexe, car je pense que l'humain aussi a son importance et à ce niveau-là, le Conseil général n'est pas à la hauteur puisqu'il fermera bientôt ses services sociaux dans le Vieux Lyon. Je tenais à le préciser et si certaines personnes ont plus d'influence que moi auprès du Président du Conseil général, je leur propose d'aller le voir pour essayer de sauver cette Maison du Rhône du Vieux Lyon.

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans ce quartier où l'Etat a déjà procédé à la restauration des façades de la primatiale Saint-Jean ainsi que l'intérieur, et le diocèse à la restauration de la Maison Saint-Jean-Baptiste, le Palais de Justice tout proche du Palais Saint-Jean a également fait l'objet de travaux importants de restauration.

Par ailleurs, le Grand Lyon développe le projet de requalification des rives de Saône qui donnera plus de visibilité au Palais de Justice. Je vous remercie maintenant de donner un avis favorable pour la réfection des façades et des boiseries, et la mise en valeur nocturne du Palais Saint-Jean qui date du XVIII^e siècle et qui appartient à la Ville de Lyon au titre des Monuments historiques.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ?
Elles sont adoptées.
(Adopté.)